



## COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement  
**Dialogue social, relations industrielles**

### COMITE DU DIALOGUE SECTORIEL CHEMINS DE FER

#### Réunion du comité directeur

15 juin 2007

Compte rendu succinct (adopté le 5 décembre 2007)

#### Remarque préliminaire

La réunion est précédée d'un échange entre les partenaires sociaux et l'Agence ferroviaire européenne (ERA). Cette réunion, présidée par M. Verslype, directeur exécutif de l'ERA, permet à ses représentants de mieux connaître le rôle et le fonctionnement du dialogue social européen et aux partenaires sociaux de prendre connaissance du programme de travail de l'ERA, en particulier concernant les qualifications, la sécurité, les questions linguistiques, la certification et les conditions de travail. Le diaporama de l'ERA a été envoyé aux participants.

Dans la mesure où de futurs échanges entre le comité du dialogue sectoriel et l'ERA sont confirmés, M. Verslype conclut que:

- l'ERA est ouverte au dialogue avec les partenaires sociaux;
- chaque entité joue son rôle spécifique et le dialogue avec les partenaires sociaux ne se substitue pas au comité du dialogue sectoriel;
- les experts extérieurs désignés par les parties prenantes et les partenaires sociaux jouent un rôle important dans l'échange régulier;
- toute proposition du comité du dialogue sectoriel est plus que bienvenue.

Les partenaires sociaux remercient l'ERA pour cet échange fructueux et pour avoir accueilli la réunion. Ils se réjouissent de la coopération future.

#### **(1) Adoption de l'ordre du jour et approbation du compte rendu de la dernière réunion**

La réunion est présidée par M. Nigl (employeurs). L'ordre du jour est adopté. Le compte rendu de la dernière réunion du comité directeur (le 12 mars 2007) est approuvé.

## **(2) Recommandations communes relatives à l'employabilité**

Le texte qui a été présenté lors de la réunion plénière est adopté. Les secrétariats rédigeront la version définitive pour signature. La date d'adoption en est le 15 juin 2007. Le président annonce qu'il transmettra le texte aux responsables des ressources humaines de la Communauté européenne du rail (CER). Il propose de faire de même avec le texte intitulé «*Joint recommendations for a better representation and integration of women in the railway sector*» (recommandations communes en vue d'améliorer la représentation et l'intégration des femmes dans le secteur ferroviaire), qui a été adopté le 12 juin 2007 à Rome<sup>1</sup>.

## **(3) Accord sur les conditions de travail**

M. Inglese (FS) présente, au nom de la CER, une nouvelle esquisse du projet de suivi de l'accord (clauses 10 et 11), auquel l'ETF est globalement favorable. L'ETF souligne l'importance d'une évaluation qualitative, et pas uniquement quantitative, l'objectif étant de savoir ce qui se passera sur le terrain. Les participants conviennent de l'approche suivante, qui reste à peaufiner: un questionnaire et des visites dans cinq ou six pays/entreprises (voire davantage si ces visites sont organisées en petits groupes). Les organisations patronales déposeront une proposition concrète en juillet, à laquelle les travailleurs seront invités à réagir.

## **(4) Accord sur le permis de conduire européen**

M. Hara (SNCF) informe les participants à propos de la mise en œuvre de l'accord sur le permis de conduire européen. Selon un sondage réalisé auprès des membres de la CER, les dispositions concernant les conditions de santé et de sécurité (annexe I de l'accord) et les aptitudes professionnelles spécifiquement requises pour les conducteurs de train (annexe II) sont appliquées largement au sein de la CER. L'ETF rappelle que l'accord contient d'autres engagements qui n'ont pas été couverts par le sondage. Concernant la classification du texte sur le dialogue social, le représentant de la Commission renvoie une fois encore aux critères de la typologie des résultats du dialogue social européen<sup>2</sup>. La CER confirme qu'elle élaborera, avec l'ETF, un rapport pour la Commission sur la mise en œuvre de l'accord. Elle estime que la future directive rendra l'accord caduc. Aussi la classification du texte des partenaires sociaux doit-elle être réexaminée. Le représentant de la Commission fait remarquer qu'à l'évidence, les signataires ne sont pas (ou plus) unanimes concernant la nature de leur texte commun et les obligations qui en découlent.

## **(5) Informations sur l'atelier Railtraining**

Les participants font part de leurs impressions concernant l'atelier du 14 juin, qui visait essentiellement à préparer le terrain au profit du consultant. Selon eux, la limitation de l'étude aux centres de formation pose problème. Le véritable objectif n'est pas clair: est-il de créer un marché pour les centres de formation?

---

<sup>1</sup>Les textes sur le dialogue social peuvent être consultés à l'adresse suivante: [http://ec.europa.eu/employment\\_social/dsw/actListSectors.do?lang=fr](http://ec.europa.eu/employment_social/dsw/actListSectors.do?lang=fr).

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/social\\_dialogue/typology\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/typology_fr.htm).

**(6) Divers**

Prochaines réunions prévues: le 20 septembre (groupe de travail II), le 11 octobre (groupe de travail I) et le 5 décembre 2007.

15 June 2007

Participants:

<p><b>Employers:</b></p> <p>Ms Abu-Dayeh Mr Hara Mr Inglese Ms Karr Mr Nigl Mr Preumont</p>	<p><b>Employees:</b></p> <p>Mr Greivelding Mr Le Reste Mr Piteljon Ms Trier Mr Wacsin</p>
<p><b>European Commission:</b></p> <p>Ms Durst (DG EMPL F/1)</p>	<p><b>European Railway Agency:</b></p> <p>Mr Verslype (Executive Director) Mr Guido Mr Holvad Mr Lindström Mr Mette Ms Patacchini Mr Pichant</p>